



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 23/09/2024
Reçu en préfecture le 23/09/2024
Publié le
ID : 033-253306617-20240917-2024_30-DE



Séance du 17 septembre 2024 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 10/09/2024

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	EX	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU		Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER		Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	EX	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET		Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH		Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	EX	Madame LEVREAU		Madame GADRAT	EX	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	P
Monsieur BLANC		Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD	EX	Monsieur VIGNON	P
				Madame POIRIER	P	Monsieur DUBEAU	

Titulaires		Suppléants		Reçu en préfecture le 23/09/2024 Publié le ID : 033-253306617-20240917-2024_30-DE
CDC Isle Double Landais				
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS		
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL		

P = Présentiel

V = Visioconférence

Ex = Excusé

P = Présentiel

V = Visioconférence

Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye représentée par Madame DELAUGE, Déléguée suppléante de la CDC de Blaye.

Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye représenté par Monsieur Olivier VIGNON, Délégué suppléant de la CDC de Blaye.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Dominique BÉC, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais, donne procuration à Madame Marie-France REGIS, Déléguée titulaire de la CDC du Fronsadais,

Monsieur Philippe BLAIN, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Louis CAVALERO, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC de L'Estuaire,

Monsieur Pierre JOLY, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais, donne procuration à Monsieur Patrice POTIER, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,
Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,
Monsieur Jean-Luc CANTET conseiller aux décideurs locaux,
Monsieur DOLIGÉZ Sous-préfet de Libourne.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 17 septembre 2024, 38 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

DELIBERATION N°2024-30

Objet : Décision budgétaire modificative n° 1 pour l'exercice 2024

Rapporteur : Jean-Pierre DUEZ

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	38
Nombre de procurations	03
Nombre de votants	41

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-14, en date du 9 avril 2024, approuvant le budget primitif pour l'exercice 2024,

Vu la délibération n°2024-29, en date du 17 septembre 2024, adoptant l'actualisation des Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°15 et n°18.

Considérant que le budget 2024 a été adopté par le Comité Syndical le 9 avril 2024.

Considérant que le budget du SMICVAL fait l'objet d'un pilotage mensuel permettant d'en suivre l'exécution et d'anticiper les postes de dépenses nécessitant une attention ou un ajustement en cours d'année compte tenu de la réalité de l'exécution. Par ailleurs, un dialogue de gestion régulier avec les services a permis de réaliser un point d'étape à mi-année et de relever les besoins complémentaires ou, à l'inverse, les dépenses pouvant être supprimées.

Considérant qu'à l'issue de ce point à mi-année, il apparaît que :

DEPENSES ET RECETTES REELLES

1- FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement ne nécessite pas d'ajustement budgétaire dans le cadre d'une Décision Modificative.

⇒ +0€ de dépenses/recettes réelles de fonctionnement

2- INVESTISSEMENT

OP 74 Smicval Market Estuaire / +380 900€

Le BP 2024 ne prévoyait pas le versement des avances aux titulaires des lots du marché de travaux le permettant, soit 460 K€. Ces avances donneront lieu à récupération lorsque les lots concernés atteindront 65% d'exécution, (85 K€ en 2024, 375 K€ en 2025) pour la plupart. L'échéancier de programmation des crédits de paiement (CP) de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (APCP) n°15 Smicval Market de l'Estuaire a donc fait l'objet d'une actualisation afin d'intégrer les avances au CP prévus en 2024 et leur récupération en 2025.

OP 73 Smicval Market du Libournais / -280 900€

Les lots du marché de travaux du Smicval Market ont fait l'objet de deux CAO les 02/09/2024 et 10/10/2024 et seront notifiés à l'issue de la présente Assemblée Générale. Les travaux débiteront donc en fin d'année 2024 et se décalent par rapport au calendrier initial. L'échéancier de programmation des crédits de paiement (CP) a donc été actualisé. Le montant des CP 2024 a été

ajusté à la baisse et intègre uniquement les éventuelles avances à verser prévoyant et le désamiantage (effectué en totalité en 2024).

OP 72 – Collecte de demain / -100 000€

Le BP 2024 prévoyait des crédits à hauteur de 120 000€ dans le cadre du Projet K correspondant au fond d'amorçage versé à la commune lauréate sur la période 2024-2027 (pour rappel, 50% des dépenses d'investissement de la commune plafonné à 120 000€). Le projet ayant débuté plus tardivement que prévu, l'enveloppe de 120 000€ ne sera pas versée en totalité en 2024.

- ⇒ Dépenses supplémentaires : +380 900€
- ⇒ Dépenses supprimées : - 380 900€
- Soit + 0€ de dépenses réelles supplémentaires**

OPERATIONS D'ORDRE

Dans cadre des marchés de travaux du Smicval Market de l'Estuaire (APCP 15), des avances sont versées à certains titulaires de marchés. Ces dernières sont comptabilisées au compte #238 de l'actif et donnent lieu à une récupération dès lors que les travaux atteignent 65% d'avancement. Il convient alors de procéder à la « résorption » de cette avance en transférant le montant de l'avance du compte #238 au compte #231 (immobilisations en cours) par des opérations d'ordre budgétaires : un titre de recette pour solder le compte #238 et un mandat pour créditer le compte #231.

La régularisation de ces avances n'a pas été intégrée au montant prévisionnel des opérations d'ordre 2024.

En recettes : + 85k€ sur le chapitre 041 – compte 238 avances versées

En dépenses : +85 k€ sur le chapitre 041 - compte 2313 immobilisations en cours / Constructions

Synthèse - Dépenses / Recettes

Section de fonctionnement	
Dépenses réelles / +0€	
Dépenses supplémentaires	+0€
Dépenses supprimées	-0€
Recettes réelles / +0€	
Nouvelles recettes	+0€
Recettes supprimées	-0€
TOTAL FONCTIONNEMENT	+0€

Section d'investissement	
Dépenses réelles / +0€	
Dépenses supplémentaires OP 7415 Smicval Market Estuaire	+380 900€ +380 900€
Dépenses supprimées OP 7318 Smicval Market du Libournais OP 72 Etude collecte de demain	-380 900€ -280 900€ -100 000€
Recettes réelles / +0€	
Nouvelles recettes	+0€
Recettes supprimées	-0€
Dépenses d'ordre / +85 000€	
Dépenses supplémentaires 041- opérations patrimoniales (#231 immobilisations en cours)	+85 000€ +85 000€
Dépenses supprimées	-0€
Recettes d'ordre / +85 000€	

<i>Nouvelles recettes</i>	
041 – opérations patrimoniales (#238 avances versées)	+85 000€
<i>Recettes supprimées</i>	-0€
TOTAL INVESTISSEMENT	+ 0€

Considérant les éléments susvisés détaillés, il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir adopter la Décision budgétaire Modificative n°1 pour l'exercice 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	41
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

D'approuver la Décision budgétaire Modificative n°1 pour l'exercice 2024, comme décrite ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, et le Directeur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 17 septembre 2024

Publié le : 23.09.2024

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

Signé électroniquement par : Sylvain Guinaudie
Date de signature : 20/09/2024
Qualité : Parapheur Président SMICVAL

Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER

Signé électroniquement par : Michel VACHER
Date de signature : 19/09/2024
Qualité : Parapheur Michel VACHER SMICVAL